

La loi européenne sur les marchés publics risque de compromettre la qualité de l'environnement bâti et l'accès des PME aux marchés publics, avertit le Conseil des Architectes d'Europe

Le 9 septembre 2026, la Commission européenne a dévoilé sa proposition pour un nouveau Règlement européen sur les marchés publics. Le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) salue l'ambition de la Commission de moderniser les règles de la commande publique. Toutefois, le CAE appelle les co-législateurs à davantage prendre en compte les spécificités des services intellectuels, à garantir l'accès des PME aux marchés publics et assurer que l'investissement public soutienne une architecture de qualité partout en Europe.

Un changement majeur réside dans l'instrument juridique choisi par la Commission européenne. En proposant un Règlement directement applicable dans les États Membres, en lieu et place des Directives actuelles, la Commission prend le risque de créer une norme minimale commune, dont les conséquences sont à ce jour difficiles anticiper. Le CAE estime que cette approche pourrait déclencher un « nivellement par le bas » entre les États membres.

« Les marchés publics façonnent les villes, les infrastructures et les communautés de demain. En établissant une norme minimale commune, le nouveau Règlement européen risque de mettre à mal les législations nationales les plus progressistes et ambitieuses. Le cadre européen doit constituer un plancher pour la qualité, et non un plafond », a déclaré Daniel FÜGENSCHUH, Président du Conseil des Architectes d'Europe.

Principales préoccupations et revendications de la profession d'architecte :

1. Une simplification réelle, pas un déplacement de la charge administrative : Si la numérisation et la simplification des critères d'éligibilité constituent des avancées positives, des procédures à étapes multiples risquent de contraindre les petites structures à de longs et coûteux cycles d'appels d'offres. Les procédures doivent rester proportionnées à la complexité du service. Les charges administratives doivent être réduites, et non redistribuées.

2. La « meilleure qualité au meilleur prix » exige une évaluation qualitative réelle :

Le CAE salue le principe selon lequel les marchés publics doivent garantir la meilleure qualité au meilleur prix, ainsi que l'importance accrue de la qualité dans les décisions d'attribution. Toutefois, une véritable « meilleure qualité au meilleur prix » ne peut être mesurée uniquement par des indicateurs prédéfinis. Les acheteurs publics doivent disposer de procédures claires et de l'expertise nécessaire pour évaluer la valeur globale d'une offre, au-delà des seuls indicateurs techniques.

3. Protéger les concours d'architecture : Le CAE souligne que les concours sont des moteurs essentiels d'excellence architecturale, de durabilité et d'accès au marché pour les jeunes professionnels. Ils doivent être explicitement maintenus, et non absorbés dans des procédures de négociation générales.

4. Garantir un accès réel et équitable pour les PME : Alors que plus de 90 % des bureaux d'architecture en Europe sont des micro-entreprises ou des PME, les données de la dernière Étude de Secteur du CAE révèlent qu'en 2023, seulement 20 % des bureaux d'architecture ont soumis une offre à un marché public ou participé à un concours d'architecture. Les bureaux d'architecture sont principalement dissuadés par les lourdeurs administratives et l'absence de rémunération. Les procédures de passation de marchés doivent rester proportionnées à la nature et à la complexité du service demandée et interdire strictement aux acheteurs publics d'exiger, lors des appels d'offres, des propositions de conception substantielle sans une juste rémunération financière.

5. Intégrer le Nouveau Bauhaus Européen : le CAE salue la prise en compte des considérations environnementales et des coûts tout au long du cycle de vie, mais estime que les dispositions proposées en matière de marchés publics écologiques manquent d'ambition. Les règles de passation de marchés pour le cadre bâti doivent aller au-delà des critères environnementaux techniques et intégrer pleinement les valeurs du Nouveau Bauhaus Européen.

Appel aux co-législateurs européens — Un chapitre dédié aux services intellectuels

Alors que le projet de Règlement sera désormais examiné par le Parlement européen et le Conseil de l'UE, le Conseil des Architectes d'Europe appelle les co-législateurs à remédier à ces lacunes en introduisant un chapitre dédié reconnaissant la nature spécifique des services architecturaux et intellectuels.

Le CAE souligne le fait que traiter les services de conception créative selon des règles d'achat génériques ignore fondamentalement la nature d'un travail intellectuel créatif. Des règles génériques adaptées à la commande de services, de biens ou des travaux d'exécution ne conviennent pas à la commande de services de conception créatifs.

Plus d'informations : Lire la déclaration du Conseil des architectes d'Europe sur la révision des Directives européennes sur les marchés publics.